

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-353

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2021, le règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 16 avril 2021, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- QUE le règlement 2020-352 a pour but pour but d'ajouter des dispositions relatives à l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage;
- QUE ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 19^e jour du mois d'avril 2021 (19-04-2021)

Yan Ritchie
Directeur général